

# REUNION PLENIERE ORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE



Le 16 octobre 2023 à 9h30

Au SIST Ouest Normandie à Vire

## Invités :

- M. Didier MORISSET, Président
- M. Pierrick MARTIN, Directeur Général
- Mme Stéphanie RIVET, Directrice du Pôle Médico-Technique et des Ressources Humaines
- Mme Edwige AMIOT, Trésorière
- Mme Véronique BLIN, Secrétaire
- Mme Anne GLENAT, Trésorière adjointe
- Mme Anne Marie FOUIN, Secrétaire adjointe

## ORDRE DU JOUR :

---

### 6. Expressions collectives et individuelles des salariés

a. Question récurrente : « - Les temps de trajet n'apparaissent pas sur kelio en cas de formation ou journées spécifiques. Je pars en formation 5 jours, parfois obligée de partir la veille (dimanche) et retour le vendredi 20h, soit un temps de travail de plus de 35h mais comptabilisé comme tel. C'est du temps pris sur le temps personnel pourtant. Cela pourrait-il être revu en temps de travail ? »

Concernant cette thématique, un retour devait être apporté par la direction aux membres du CSE.

La politique de formation au sein de SIST OUEST NORMANDIE est une politique très favorable pour le personnel, qui octroi à chacun(e) la possibilité de se former très régulièrement. L'enveloppe consacrée aux coûts pédagogiques, aux frais annexes et au maintien de salaire est conséquente. Dans cet esprit, il avait été convenu en interne un système équilibré où en échange, le salarié puisse aussi donner du temps. La remise en question de ce principe n'est pas souhaitée à ce jour au profit du collectif.

b. Pourquoi les AEP n'ont pas de journée métier, comme tous les autres corps de métier ?

La réflexion est en cours. Les Assistantes sont appelées à exprimer leurs attentes et besoins à leur Responsable.

c. Pouvez-vous nous expliquer les modalités d'attribution de la prime de participation, quel était le montant de l'enveloppe globale pour 2022 ?

L'enveloppe est de 32 965 € et la répartition est effectuée conformément à l'avenant n°2 relatif à la participation, disponible sur Intranet, partie Ressources Humaines / Epargne salariale.